

## Actualité



### Le géoportail de l'IGN en ligne

L'Institut géographique national (IGN) a mis en ligne le «Géoportail des territoires et des citoyens», qui permet aux internautes de survoler tous les territoires de la France métropolitaine, de la Corse et des DOM-TOM avec une résolution de 50 centimètres par pixel. Conçu à partir de 400 000 clichés aériens actualisés tous les cinq ans, il permet d'obtenir des informations sur un territoire précis, de vérifier un plan local d'urbanisme, la nature géologique des sols, la situation d'un plan de prévention des risques naturels, de réaliser des projets en images de synthèse, étudier la viabilité d'un projet... D'ici la fin de l'année, le portail proposera un site de services de l'IGN, avec notamment l'accès à toutes ses cartes.

### Protocole d'accord Capeb/Pact Arim

La Capeb et la fédération des Pact Arim ont signé un protocole d'accord visant à renforcer la collaboration des deux réseaux, afin d'augmenter la production de logements conventionnés après travaux.

La loi de Cohésion sociale prévoit pour 2005-2009 une production de 200 000 logements locatifs privés à loyer maîtrisé, notamment par la remise sur le marché de 100 000 logements vacants après rénovation, outre la lutte contre l'habitat «indigne» qui implique aussi le développement des travaux. Dans le domaine de l'habitat adapté, les deux signataires déclarent souhaiter mener des réflexions et travaux communs sur les nouveaux marchés liés au développement durable et à l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite.

### Des aides pour les jeunes en Italie

Le gouvernement de Romano Prodi a annoncé souhaiter mettre en place de nouvelles aides au logement pour les jeunes. Afin de les aider à louer un appartement, des déductions fiscales pourraient être proposés aux propriétaires et, pour l'acquisition, des prêts bonifiés seraient mis en place. Environ 65% des Italiens de moins de 35 ans vivent dans le logement familial, selon une étude de l'Union européenne, contre 40% en Espagne, 21% en Allemagne et 12% en Finlande.

## SACHEZ-LE VITE

✓ **Afin d'atteindre son objectif de réduction du patrimoine résidentiel à 25% de l'ensemble**, la foncière **Gecina** pourrait créer une structure dédiée au logement, qui céderait 30 à 40% de son capital. Cette opération est encore à l'étude, la cession par lots restant plus rémunératrice. Selon **Juan Carlos Calo**, directeur des relations investisseurs du groupe, «la valeur du patrimoine en bloc est de 3,6 milliards d'euros, contre 4,3 milliards en valeur à l'unité».

✓ **Deutsche Bank a annoncé l'acquisition de l'américain Mortgage IT Holdings pour 429 millions de dollars** (338 millions d'euros). Ce holding détient l'établissement de crédit Mortgage IT, spécialiste des prêts à l'habitat. Présent sur tout le territoire avec 2 100 salariés, celui-ci a accordé l'an dernier 29,2 milliards de dollars (23 milliards d'euros) de prêts. La transaction ne sera effective que lorsqu'elle aura reçu l'approbation des autorités de la concurrence, attendue pour la fin de l'année.

✓ **Le taux du livret A, indexé sur les chiffres de l'inflation**, devrait monter à 2,75% au 1er août, ce qui pourrait stimuler à nouveau la collecte. Suite à plusieurs baisses successives de taux, les détenteurs de livrets A avaient retiré l'année dernière 3,7 milliards d'euros. L'encours s'élevait à la fin avril à 233,4 milliards d'euros.

✓ **La plateforme devispresto.com met en relation demandeurs de services et entreprises** et permet d'obtenir rapidement des devis comparatifs, lors de projets de travaux, construction, ou pour tout autre services. Le demandeurs, particuliers ou entreprises, déposent leur demande sur le site et reçoivent directement des propositions d'entreprises. Gratuit pour les demandeurs, les entreprises paient un coût d'inscription de 95 euros HT/an.

✓ **Le tribunal correctionnel de Melun a condamné Gérard Bonnot**, ancien directeur de l'Office départemental des HLM de Seine-et-Marne (de 1986 à 2002) à trois ans de prison avec sursis et une amende de 40 000 euros. Celui-ci a été reconnu coupable d'escroqueries et de prises illégales d'intérêts - achat de deux appartements à des conditions privilégiées, attributions non justifiées, paiement d'une indemnité à la retraite alors qu'il était licencié...